



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
YVAN RICORDEAU, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°48

17 OCTOBRE 2025

AGIRC-ARRCO

Absence de revalorisation des pensions : une responsabilité du patronat

Comme tous les ans en octobre, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco doit délibérer de la revalorisation des pensions de la retraite complémentaire des salariés du privé en respectant une règle : une revalorisation calée sur l'inflation moins un correctif prudentiel de 0,4 point. Le conseil d'administration dispose d'une marge de manœuvre pour ajuster ce correctif, dans le respect d'une règle d'or qui impose de disposer à horizon de 15 ans de réserves équivalentes à 6 mois de prestation.

Avec une inflation 2025 estimée à 1%, le conseil d'administration était amené à se prononcer sur une revalorisation de 0,6% plus ou moins 0,4 point, donc 0,2% ou 1%.

Les éléments financiers présentés lors du conseil d'administration ont montré que l'Agirc-Arrco est un régime en bonne santé avec un résultat positif affiché en 2024 de 4,6 Md€. Les réserves du régime correspondent actuellement à 10 mois et demi de prestations, c'est-à-dire 86,5 Md€, soit bien au-delà des 6 mois normalement requis.

Les projections financières montrent qu'une revalorisation à 0,6% était totalement soutenable. Avec une telle revalorisation, l'Agirc-Arrco restait financièrement à l'équilibre pour les 15 années à venir, avec des réserves continuant à croître.

Pour la CFDT, le contexte politique et l'incertitude économique justifient de demeurer prudent dans la gestion de la retraite complémentaire. Mais il est clair que toute revalorisation inférieure à 0,6%, et notamment celle de 0,2% proposée par le patronat était totalement injustifiable.

Lors du conseil d'administration, le patronat s'est entêté sur sa position de sous-indexation excessive des pensions. Cette absence de mesure de la part du patronat a conduit au blocage et donc à l'absence de décision prise par le conseil d'administration. Dès lors, les pensions des retraités de l'Agirc-Arrco ne peuvent pas être revalorisées. Ce gel des pensions incompréhensible, dont le patronat porte la responsabilité, va concerner près de 14 millions de retraités.

Au moment où il est question de confier plus de responsabilités aux partenaires sociaux dans la gestion des retraites, le patronat fait après le conclave et, pour la seconde fois en 2025, la démonstration qu'il n'en est pas à la hauteur.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante



@CFDT



/la.CFDT



CFDT

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19